

—La terre, dit-elle, est au premier occupant. D'ailleurs, ajoute-t-elle, cela ne valait pas la peine de faire tant de bruit pour un logis où l'on n'entrait qu'en rampant ; et quand ce serait un palais, elle voudrait bien savoir en faveur de quelle loi il appartiendrait à Pierre, à Paul, à n'importe à qui, plutôt qu'à une bonne, humble et respectable belette.

Jean Lapin fit valoir ses justes prétentions d'hérédité ; la coutume et l'usage donnant droit aux avantages de succession.—Je possède ce logis, dit-il, par les titres que m'ont laissés mes ancêtres ; il a toujours été légué de père en fils à tous les descendants de ma famille, jusqu'à moi, Jean lapin, qui vous parle et qui le réclame. Le premier occupant ! est-ce une loi plus sage ?

Or, dit-elle, pour ne pas prolonger cette discussion inutile, prenons pour arbitre de notre différend, *Raminagrobis*.

C'était un chat fin, rusé, hypocrite, très expérimenté, qui sous les dehors d'un saint personnage, cachait la plus grande scélératesse.

On l'appelle comme juge. Il se présente sous l'apparence le plus humble et le mieux disposé à rendre justice aux deux parties.

Chacun commence à exposer sa cause. Le rusé matois fait semblant qu'il est sourd, qu'il ne les entend pas.

“ Approchez, approchez, mes enfants, je ne vous entends pas, je suis sourd, ma vieillesse en est la cause.”

Sans aucune défiance, les deux plaideurs obéissent à l'appel de celui qu'ils ont choisi pour juger leur différend.

Tout en feignant de les écouter attentivement, quand il les vit à la portée de sa griffe, Grippeminaud, le bon apôtre, jette des deux côtés sa grippe en même temps, et croque du même coup le demandeur et la défenderesse.

N. B. La morale de cette fable est la même que celle de l'huître et les plaideurs ; de l'amande et de l'écaille de la noix ; c'est-à-dire qu'un arrangement amical vaut mieux que le plus beau procès.

EXPLICATIONS

M.—De quoi est-il question dans cette fable ?

E.—D'une belette et d'un jeune lapin.

M.—Qu'est-ce qu'une belette ?

E.—C'est un petit animal carnassier, qui s'introduit la nuit dans les poulaillers et les étables, dérobe les œufs et étrangle les volailles.

M.—Qu'est-ce qu'un lapin ?

E.—C'est un petit animal inoffensif de l'ordre des rongeurs et qui ressemble beaucoup au lièvre, mais qui est plus susceptible que lui d'être soumis à la domesticité.

M.—Qu'a fait la belette ?

E.—Elle s'est, sans façon, emparée du logis du jeune lapin.

M.—Quelle a été la conduite du lapin, lorsque, en arrivant chez lui, il a trouvé son logis occupé par la belette ?

E.—Il a été fort surpris de tant d'audace, et l'a sommée de déguerpir à l'instant.

M.—La belette a-t-elle obéi à l'ordre du lapin ?

E.—Non, mais elle a cherché de fausses raisons pour se justifier.

M.—Qu'a fait Jean lapin pour recouvrer son domicile ?

E.—Il a exposé à la belette qu'il possédait ce logis par droit d'hérédité ; que ses ancêtres l'avaient occupé de père en fils et que son père le lui avait légué. A ce raisonnement irréfutable, la belette, qui conçoit qu'elle a tort, demande un arbitrage et propose d'appeler comme juge *Raminagrobis*.

M.—Que signifient les expressions : *Raminagrobis*, *Grippeminaud*, *Chattemite* ?

E.—Ce sont des noms de chats que Lafontaine a emprunté à Rabelais.

M.—Quelle a été la conduite du chat ?

E.—Il s'est conduit en hypocrite.

M.—Oui, mes enfants ; il a rencontré l'occasion de satisfaire facilement ses goûts sanguinaires et il en a profité ; comme

“ C'était un saint homme de chat bien fourré, gros et gras,
Arbitre, expert sur tous les cas,”

il savait que ceux qui réclamaient son intervention dans leur différend avaient en lui la plus grande confiance.

Aussi, fit-il semblant de prendre leur cause au plus grand sérieux. Pour mieux les tromper, il affecta la surdité. Pour les faire approcher le plus près possible de sa griffe, il leur dit :

“ Mes enfants, approchez,
Approchez, je suis sourd, les ans en sont la cause.”